



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 117402

Texte de la question

M. Jacques Le Guen attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les inquiétudes exprimées par les 70 000 masseurs-kinésithérapeutes quant à l'avenir de leur profession. Ils souhaiteraient une meilleure reconnaissance professionnelle, et sollicitent la mise en place de mesures concrètes en matière de revalorisation tarifaire, mais aussi la création d'un tarif unique, le renforcement de protection de leur diplôme d'État contre les pratiques illégales et l'amélioration du cursus des étudiants masseurs-kinésithérapeutes à travers l'attribution du grade master au diplôme validant leur formation. Il lui demande de lui indiquer les mesures envisagées par le Gouvernement pour répondre aux attentes des masseurs-kinésithérapeutes.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Guen](#)

Circonscription : Finistère (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117402

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2011, page 9538

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)